

l'immunité diplomatique du général Roméo Dallaire (commandant de la force de maintien de la paix de l'ONU au Rwanda durant le génocide de 1993-1994) afin de lui permettre de témoigner durant le procès d'Akayesu. Trois autres procès ont été instruits depuis le début du procès d'Akayesu et tous sont en cours. Le procès de Théodore Bogosgra, accusé d'avoir assumé le contrôle du pays *de facto* durant le génocide, et donc la personne la plus coupable des conséquences de ce dernier, a été reporté à la suite d'une demande d'ajournement de la poursuite. À la fin de 1997, 22 des 35 personnes inculpées par le Tribunal étaient en état d'arrestation.

À Ottawa, du 2 au 4 décembre 1997, les représentants d'un grand nombre de gouvernements se sont réunis pour signer un traité portant interdiction totale de la production, de l'em-

ploi et du stockage de mines terrestres antipersonnel. Il s'agissait là de l'aboutissement du « processus d'Ottawa », amorcé en octobre 1996 par le ministre canadien des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy. Les participants à ce processus comprenaient des ONG, en particulier la Campagne internationale contre les mines terrestres (CIMT), et des gouvernements défendant une position similaire, qui formaient une alliance étroite en vue de réaliser l'objectif commun. Le texte final de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* avait été adopté à Oslo le 17 septembre, ayant reçu l'approbation des délégués de 89 pays. La CIMT et sa coordonnatrice, Jody Williams, ont reçu le prix Nobel de la paix en récompense de leur action.